

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE L'AGIS DU 16 septembre 2021, A 14H00 DANS LES BUREAUX DE L'AGIS

L'Assemblée a été valablement convoquée selon les statuts. La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, a été envoyée 15 jours avant.

### Contexte :

En raison de la situation sanitaire liée à la pandémie COVID-19 et afin de respecter les directives des autorités fédérales et cantonales pour préserver la santé de chacun, le comité et la direction de l'AGIS ont décidé d'organiser l'Assemblée générale extraordinaire par correspondance. En effet, par son ordonnance du 16 mars 2020, le Conseil Fédéral permet aux membres des associations d'exercer leur droit de vote par écrit, avec un vote dit vote par correspondance.

Par conséquent, un courriel, comprenant une convocation avec l'ordre du jour, a été envoyé le 30 août 2021 à tous les membres de l'association.

Le délai du renvoi du bulletin de vote a été fixé au 15 septembre 2021.

Jeudi 16 septembre 2021 à 14h00, M. Jacques ROUGE, Président, ouvre la séance.  
Laetitia TADDEO, secrétaire, procède au décompte des bulletins de vote en présence de :

Madame Myriam LOMBARDI, directrice.

63 bulletins de vote ont été reçus entre le 30 août et le 16 septembre 2021.

Après comptage et vérification de tous les bulletins de vote, le dépouillement s'achève à 14h20.

Objets votés	Oui	Non	Abstention	Vote blanc	Total
Modification de l'article 1 des statuts de l'AGIS	60	0	1	2	63
Modification de l'article 12 des statuts de l'AGIS	61	0	1	1	63

La représentation des chiffres du tableau ci-dessus, se traduit ainsi :

- La modification de l'article 1 des statuts de l'AGIS est approuvée par 60 oui, 1 abstention et 2 votes blancs
- La modification de l'article 12 des statuts de l'AGIS est approuvée par 61 oui, 1 abstention et 1 vote blanc

Fin de la séance à 14h30.

Jacques ROUGE  
  
Président

Laetitia TADDEO  
  
Secrétaire

Myriam LOMBARDI  
  
Directrice